

**REGLEMENT DU GRAND LOTO DE
L'ASSOCIATION CABCL
Dimanche 24 mars 2024
Espace Derichebourg**

La participation à ce loto implique l'acceptation du règlement ci-dessous.

ARTICLE 1 – Les cartons étaient disponibles à la prévente : 4 cartons 10 euros et 10 cartons 20 euros.

ARTICLE 1 bis - Les cartons sont vendus à l'entrée de l'Espace Derichebourg. L'achat des cartons pourra se faire pendant toute l'après-midi. Cependant aucun carton ne sera échangé.

ARTICLE 2 – Chaque carton **VERT** et **BLEU** est valable pour les parties 1 à 5. Cependant ils ne seront pas valables pour la Quine Enfant et la « Grosse Quine ».

ARTICLE 3 – Lors de la **GROSSE QUINE** : seuls les cartons **ROUGE et MARRON** vendus à 5 euros seront valables. Ces cartons seront uniquement joués lors de la partie numéro 6.

ARTICLE 3 bis – La Grosse Quine se jouera uniquement en carton plein. Après le premier carton plein et le gain du premier lot, les cartons devront être démarqués.

ARTICLE 4 – 1 seul gagnant par partie. Dès la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner, le gagnant doit lever la main et crier très fort « QUINE ! ».

ARTICLE 5 – Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ligne gagnante ou le carton plein.

ARTICLE 6 – En cas **d'EX ÆQUO** : le gagnant sera désigné par tirage au sort. Chaque joueur pioche un numéro, le numéro le plus grand désigne le grand gagnant. Le perdant a un lot de consolation.

ARTICLE 7 – Toute quine « criée » après que l'animateur ait annoncé le numéro suivant sera refusée.

ARTICLE 8 – Les joueurs peuvent démarquer quand l'animateur l'annonce.

ARTICLE 10 – Lors de la **QUINE ENFANT** : tous les cartons sont retournés. Seuls les enfants âgés jusqu'à 16 ans (révolus) présents dans la salle au moment de la partie peuvent jouer. Un carton **ORANGE** ou **JAUNE** sera offert à chaque enfant présent sous condition qu'au moins 1 carton soit acheté (vert, bleu, rouge ou orange). L'enfant devra être présent pour récupérer son carton.

ARTICLE 11 – Il est interdit d'écrire sur les cartons. Les joueurs sont priés de laisser les cartons sur les tables à la fin de la journée.

ARTICLE 12 – Tous les litiges seront réglés par l'équipe du loto.